



Décision du 16 Juillet 2024

Règlementant temporairement l'accès, la circulation et la présence du public dans les parcelles de la forêt du Centre Hospitalier de Haguenau.

Le Directeur du Centre Hospitalier de Haguenau,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2211-1 à L2212-2, L2212-4 à L2215-1

VU le code forestier et notamment ses articles L221-2, D221-2, et R163-6

VU le code de l'environnement

VU le code pénal et notamment ses articles n°226-4-3 et n°226-5

VU le code de procédure pénale notamment son article 22

VU le code de la santé publique et notamment son article L6143-7

Considérant le risque élevé de chute de branches et d'arbres suite à l'orage du 9 juillet 2024

Considérant dans ces circonstances la nécessité d'assurer la sécurité publique en règlementant la fréquentation et l'accès aux parcelles forestières du Centre Hospitalier de Haguenau

DÉCIDE

Article 1 : Interdiction de l'accès au public au sein des parcelles forestières

En raison du risque accru de chutes de branches et d'arbres lié à l'orage du 9 juillet 2024, l'accès, la circulation et la présence du public au sein des parcelles forestières 1 à 12 et 17 à 19, sont interdits quel que soit le moyen d'accès.

Cette interdiction s'applique à compter du 16 juillet 2024 à publication jusqu'à abrogation.

Article 2 : Exceptions

La présente décision ne s'applique pas :

- Aux personnes et véhicules d'intervention et de secours
- Aux personnes chargées d'une mission de service public dans l'exercice de leurs missions
- Au propriétaire forestier, l'Office National des Forêts, et les entreprises de travaux forestiers. L'accès se fera sous leur responsabilité propre.

Article 3 : Publication

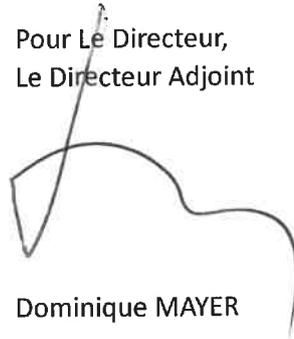
La présente décision sera publiée sur les tableaux d'affichage et le site internet de l'établissement. Elle sera également notifiée à la ville de Haguenau, l'IME de Harthouse, ainsi qu'aux communes limitrophes de la forêt.

Article 4 : Affichage

La présente décision sera affichée en bordure de forêt du Centre Hospitalier de Haguenau entre les parcelles 8 et 12, les parcelles 10 et 11, les parcelles 3 et 6, les parcelles 1 et 4.

Fait à HAGUENAU, le 16 juillet 2024

Pour Le Directeur,
Le Directeur Adjoint

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Dominique Mayer', written over the typed name below.

Dominique MAYER